



EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 7 JUILLET 2022

Convocation du ----- 30 juin 2022  
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29  
Nombre de Conseillers présents ----- 24  
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 220707D004  
Classification : 7.5.1 – Demandes de subventions

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :**

M. PERRION - Mme CORDIER - M. ROBIN - Mme FEUILLÂTRE - M. BLAISE - Mme PRONO - M. BOURGET - Mme ROZÉ - M. FAGARD  
Mme BÉRIHAULT - M. LERAY - Mme CAIVEAU - M. BESNARD - Mme SIDDI - M. GROIZEAU - M. HÉAS - M. LEBRETON - Mme DEVAIS  
Mme VASSAULT DUVAL - M. NIEL - Mme GAULT - M. ROUSSEAU - Mme JOURDON - M. TOURNEFIER.

**Étaient absents excusés :**

M. KERLOC'H (pouvoir à M. le Maire) - Mme MENET (pouvoir à Mme BÉRIHAULT) - Mme BOILÈVE (pouvoir à Mme JOURDON)  
Mme BRIHAULT (pouvoir à M. NIEL) - M. MATHÉ (pouvoir à M. BOURGET).

**Secrétaire de séance :** Mme JOURDON

**EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT**

Le Département a mis en place, pour la période 2020-2026, un Fonds « écoles », destiné à aider les communes dans le financement de constructions neuves ou de restructurations importantes des écoles publiques, des restaurants scolaires et des lieux d'activités périscolaires. Le financement porte sur l'extension des capacités d'accueil.

Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants et le taux d'intervention du Département se situe entre 30 et 50% du coût HT, en fonction de l'effort fiscal et du potentiel financier par habitant de la commune.

La subvention maximale pour l'ensemble des projets éducatifs est fixée à 600 000 € sur la durée du dispositif, avec un plafond de dépenses subventionnables fixé à 2 000 000 €.

Le projet d'extension du restaurant scolaire répond aux critères d'éligibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention du Département, au titre du fonds « école » pour l'extension du restaurant scolaire, dont le coût global estimatif s'élève à 306 000 € HT (travaux, honoraires, mobilier et équipements).

Pour extrait conforme.

Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION